**EPREUVE DROIT CIVIL**

**GC&Tél&IG1\_AGOE**

**Les réponses sont en couleurs**

1-Qu’est-ce que le droit civil ?

Le droit civil est un secteur du droit privé qui régit les rapports d’un individu à un autre, celle de la vie quotidienne, au sein de la famille comme dans l’espace public.

2-Qu’est-ce qu’une règle de droit ?

La règle de droit étant d’abord le droit objectif, est une norme obligatoire de caractère général, abstrait et impersonnel.

3- Quels sont les caractères de la règle de droit ?

Nous distinguons :

* Le caractère obligatoire,

Ce caractère découle de la menace d’une peine prévue pour son inobservation et elle ne s’impose pas toujours avec la même intensité.

* Le caractère général et abstrait.

Ce caractère s’oppose aux mesures individuelle, s’applique a un nombre indéterminé de personnes se trouvant dans la même situation donc ne vise personne en particulier.

4- Qu’appelle-t-on droit objectif ?

Le droit objectif est l’ensemble des principes reconnus et appliqués par l’État dans l’administration de la justice.

5- Qu’appelle-t-on droit subjectif ?

Le droit subjectif est l’ensemble de prérogatives rattaché à la personne d’un individu, elle donne à son titulaire le droit d’agir en justice pour faire reconnaître ou respecter ses intérêts tels que consacrés par la règle de droit